FRC 1. 6640.1

Case FRC 15493

DISCOURS

Prononcé en l'Assemblée Électorale, pour la nomination des Juges du District de Melun, le 17 octobre 1790.

Par M. CHALUMEAU, Électeur.

Mes Concitoyens, je vous prie de m'accorder une attention dont je n'abuserai pas. Loin de moi la présomption de vous instruire! Je vous demande la liberté de m'entretenir avec vous, sur une affaire qui nous est commune à tous. Vous m'avez déjà plusieurs fois honoré de votre confiance, et même d'une bienveillante attention. Je ne veux que vous communiquer des réflexions, qui sont le fruit d'une expérience, fortifiée encore par celle que j'ai acquise dans la situation où vous m'avez placé.

Nous savons tous combien il importe de choisir avec discernement les Juges que nous allons en quelque sorte créer les arbitres de nos fortunes, de notre tranquillité, je dirois volontiers de nos mœurs. Nous le savons; nous avons appris, au moins la plupart, à nos dépens, par quels hommes des fonctions si délicates, des emplois si religieux, un ministère si saint, devroient être remplis.

THE NEWBERRY LIBRARY

Combien y a-t-il parmi nous d'hommes honnêtes qui, à la veille d'un jugement, sollicité durant de longues années, se disoient à eux-mêmes : Ah ! si j'étois le maître de nommer mes Juges, je n'éprouverois pas les transes où me jette aujourd'hui l'incertitude d'un arrêt qui va peut-être prononcer ma ruine. Je connois des Juges qui redoutent l'iniquité, plus encore que moi la perte de ma juste cause ; mais ils ne sont pas les miens. Mes Concitoyens, nous tous ici rassemblés, nous avons ce procès, le plus redoutable des procès ; nous l'avons pour nous, pour nos femmes, pour nos enfans, pour tous nos biens, pour notre honneur même, qui nous est encore plus cher. Demain, c'est demain qu'il sera jugé ; nous sommes libres aujourd'hui de nommer nos Juges. Avons-nous bien compris, sentons-nous assez combien notre jugement est entre nos mains, combien il ne dépend que de nous ? Si nous perdions notre cause, à qui nous en prendre qu'à nous-mêmes ? Pourquoi aurions-nous mal choisi ?

Mes Concitoyens des campagnes, vous, particulièrement, qui m'avez nommé pour veiller à vos intérêts, j'entends votre réplique et j'entre dans vos inquiétudes. Vous descendez en vous-mêmes, et vous vous dites avec douleur : Nous n'avons pas les connoissances qui puissent nous assurer du choix que nous voudrions faire.

D'autres, à ma place, s'offriroient avec

empressement à vous tirer de cet embarras : comme ils seroient obligeans à vous éclairer! Mais aussi avec quelle perfide adresse ils détourneroient votre suffrage au profit de leurs vues ambitieuses? Moi, je viens vous dire, je viens vous assurer que vous avez les connoissances suffisantes, très-suffisantes pour le choix qu'il vous importe de faire, pour un bon choix, un choix excellent; et ces connoissances sont à vous, dans votre esprit, dans votre expérience. Qui le sait mieux que moi, qui depuis douze ans vis au milieu de vous et avec vous? Je sais qu'il ne faut que vous rappeler à votre expérience, et vous sentirez que vous n'avez besoin que de votre seul jugement, que du jugement qui est à vous.

Ecoutez-moi, je vous prie, et si mon discours ici prend entièrement le caractère de la familiarité, c'est le langage de l'amitié et de la bonhommie, et la bonhommie est toujours vraie, simple comme la probité; elle rejette tout autre ton que le sien; elle se trompe rarement, et ne trompe jamais. Ce n'est plus moi qui vais vous parler, c'est vous-mêmes qui allez vous entretenir avec vous. Ne souffrez point qu'on vous interrompe, ni qu'on dédaigne ici votre langage.

Quand un ami entre chez vous, et que vous voulez lui donner des témoignages d'une affection qui le convainque que vous êtes son ami, et que vous faites de votre mieux pour le bien recevoir, quel est le vin que vous lui servez? N'est-ce pas le vieux?

Et lors de votre vendange, n'avez-vous pas l'attention de trier la récolte des vieilles vignes ? N'en faites-vous pas le vin à part ? Ne le placez-vous pas à part dans votre cave, sachant très-bien que ce sera votre meilleur, celui qu'il faut ménager pour ses amis, pour le cas où vous aurez besoin d'un cordial qui répare vos forces épuisées, ou qui vous aide à sortir d'une maladie grave ? De même, quand un jardinier veut servir un bon fruit, il ne le présente pas vert; il en attend la maturité ; et, parmi ses fruits mûrs, il choisit encore ceux qui sont produits par de vieilles souches.

Ces vérités vous sont familières. Leur évidence vous parle aussi clairement qu'à celui de cette assemblée qui a le plus d'esprit, le plus d'expérience des hommes. Eh bien, celui-là ne peut pas mieux savoir que vous qu'il en est des hommes comme du vin et des fruits ; que ceux-là seuls qui sont dans leur maturité approchent le plus de toute leur valeur, et que pour choisir des hommes, c'est tout hazarder, c'est s'exposer à tous les dangers d'un mauvais choix que de les prendre dans l'âge où la raison ne s'est point faite, ne s'est point mûrie par l'expérience et le dépouillement des passions, qui tentent, qui agitent, qui tourmentent malheureusement encore l'homme qui a déjà dépassé le milieu de sa carrière.

Voilà ce que je dis, parce que voilà ce que je pense pour vous, mes chers Conci-

toyens des campagnes, et vous êtes sûrement de mon avis. Ouvrons l'histoire à ceux qui auroient la mauvaise foi de rejetter un raisonnement si simple, et montrons-leur, depuis Roboam, roi d'Israël, jusqu'à Louis XV, ce que sont devenus les empires sous le conseil d'hommes que l'âge n'avoit point mûris.

Les peuples opprimés, promptement corrompus, les états en ruine, tombant par lambeaux en partage aux puissances étrangères, et les Rois, causes et victimes de ces catastrophes, périr dans la poussière, et ne laissant rien d'eux, que la malédiction attachée à leur mémoire.

Mais à quoi bon fouiller l'infortune et déterrer les calamités des siècles, arrêtons-nous sur le nôtre. De quoi nos pères, de quoi nos yeux ont-ils été les témoins! Par qui a été introduite la corruption des derniers temps? Dès que les emplois ont été ouverts à la brigue de la jeunesse, elle a afflué à la Cour: aussi-tôt elle a commencé d'y donner le ton, et aussi-tôt, les Ministres, leurs bureaux, leurs départemens, la souveraineté et l'état entier avec elle, ont été livrés comme une proie à la dévastation; en vain jusques-là la vénalité avoit ouvert le siége de la justice à la jeunesse; elle s'étoit maintenue dans une décence imposée par le respect de ces graves vieillards qui pouvoient encore respecter la Loi, ou du moins les formes; qui quelquefois la con-

2 86

servent: mais dès que l'exemple de la Cour a prévalu, la jeunesse s'est emparée du saint temple de la justice. Qu'en a-t-elle fait? Vous l'avez vu; vous en avez détourné vos regards avec effroi; et vous avez préféré de supporter toutes les entreprises de l'iniquité sur vos fortunes, plutôt que d'en exposer la cause dans un repaire de trafic et de prostitution.

Ainsi, du moment où la jeunesse a tout dominé à la Cour, au barreau, la dépravation s'y est portée à tel point qu'elle s'y est engorgée, et qu'elle a comme étouffé le siècle, qui n'a pas pu s'en achever pour l'ère Françoise.

Vaines déclamations, m'objecte une jeunesse impatiente : Nous avons une Loi, et cette Loi n'admet-elle pas des hommes de trente ans aux fonctions de la judicature?

Je conviens que la Loi reçoit des hommes de trente ans sur le siége des Juges. Reconnoissons la sagesse du Législateur dans cette disposition. Il n'a voulu exclure aucun âge où il seroit possible de rencontrer la capacité, la modération et la prudence qui doivent constituer le Juge; et effectivement il est possible qu'entre deux à trois cens hommes de cet âge, il s'en trouve un qui mérite et qui justifie son choix.

Faux raisonnnemens! Pour les démentir, jettons les yeux sur l'Assemblée nationale, où de plus jeunes Représentans, et à qui même il a fallu des dispenses d'âge, se sont couverts d'un immortel honneur.

Ne confondons rien. Ne nous laissons pas induire en erreur par l'exemple, ni par les raisonnemens dont l'ambition tenteroit ici de motiver ses prétentions. Certes, personne n'admire plus que moi Barnave, les deux Lameth, Matthieu de Montmorenci; mais encore je ne croirai point que leurs hautes qualités leur soient innées. Et vous, qui voudriez vous appuyer de leurs succès pour ouvrir notre confiance à vos desseins, connoissez-vous leurs conseillers? Savez-vous quels hommes les guident? Je vous le demande. Barnave consulte-t-il Charles ou Alexandre Lameth, et ceux-ci Mathieu de Montmorenci! S'il est facile de reconnoître dans les motions vigoureuses qui ont signalé le courage et le génie de ces nobles jeunes gens, les opinions des Mabli, des Montagnes, des Rousseau, des Montesquieu, ces fameux Ecrivains n'avoient-ils que trente ans quand ils ont travaillé ces chefs-d'oeuvres, qui nous ont appris à élever subitement notre Nation au niveau de la plus glorieuse de l'Europe? Ecoutez le plus sage d'entr'eux vous parler de lui-même. Jean-Jacques vous dit qu'à trente ans il étoit perdu dans toutes les illusions, dans tous les égaremens de la mondanité, qui n'est autre chose qu'une véritable folie.

Quel est celui d'entre tous les hommes qui, ayant la bonne foi de Rousseau, ne fit de lui-même, à l'âge de trente ans, des aveux peut-être plus humilians? Telle est la nature humaine. A trente ans l'homme cherche une consistance sociale; et suivant les dispositions de son esprit et de sa situation, il embrasse des moyens plus ou moins conciliés avec l'ordre de la société. Si je voulois profiter de l'intérêt que vous m'accordez, et vous arrêter par la peinture de l'ambition, qui commence à trente ans, et qui trop souvent ne s'est pas encore fatiguée à cinquante, de tous les maux qu'elle a faits, je vous effraierois, et certes, aucun de vous ne donneroit son suffrage à l'homme de cet âge, que même il croit bien connoître.

Ce sont ces hommes-là qui s'occupent de vous circonscrire, de vous entourer, de vous disposer à ou-

vrir la main à la liste que leur hypocrisie vous déguise sous quelques noms honorés, dont leur ambition ne redoute rien. Savez-vous quelle est cette liste ? C'en est une de proscription peut-être. Et de quelle proscription ? De la vôtre, de celle de vos enfans, de la ruine de vos biens, qu'un Juge pervers est tout prêt à vendre à celui de vos ennemis qui payera le plus chèrement ses intrigues et son jugement. Mes Concitoyens ! ressouvenez-vous quelle est la cause de votre meilleur vin, de vos meilleurs fruits. Brûlez cette liste au plutôt, dignes patriotes du nouvel empire ; ressouvenez-vous du serment que vous avez si solennellement juré à la loi, à tous les François. Donnez cet exemple de courage et d'une mâle vertu ; montez, la liste à la main, au bureau, en face de l'Assemblée. Déposez-y, sous l'oeil du Président, la coupable liste et le nom de celui qui a eu l'audace de vous la donner.

Je vous le repète, mes Concitoyens ; vous avez les connoissances suffisantes pour faire un heureux choix. L'homme que l'âge a perfectionné de l'expérience, quand les deux tiers de sa vie lui auront acquis la réputation d'homme de bien. Vous n'êtes pas tellement étrangers aux villes que vos habitations environnent, que vous n'y connoissiez quelques-uns de ces hommes dans les emplois de Judicature. Ainsi le vieillard, et le vieillard honnête homme, voilà celui pour qui la justice, moins peut-être encore que votre intérêt, exigent et vous commandent votre suffrage. Tel a toujours été celui qui, chez toutes les nations et dans tous les siècles, a mérité d'être le Juge et le guide des peuples.

A MELUN, chez Tarbé, Imprimeur du Département, 1790.